



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/03/2025

Convocation du 6/03/2025

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 12/03/2025 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 01
Absents non excusés : 00
Vote par procuration : 00
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10

PRÉSENTS : ERNST Antoine – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel – SCOVRON Charlène – FOIS Jean – HOUPERT Bertrand – GAROFALO Alexandro - ZIMMERMANN Bernard - HAUDRY Philippe - Florence FEIERABEND.

ABSENTS EXCUSES : MANGIN Isabelle

PROCURATION :

Secrétaire de séance : Christophe DUMON

DCM N° 10/2025

Objet : Convention d'occupation des chemins ruraux de la commune de Lening.

Classification : 7.1 Décision budgétaire.

La société Energiequelle travaille sur le développement d'un projet éolien sur le territoire de la commune de LENING (57670). Le projet est connu du Conseil Municipal depuis ses débuts.

Monsieur le Maire et son conseil ont été régulièrement tenus informés par la Société de l'avancement du développement du projet de parc.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur ERNST, maire de Lening, à régulariser au nom de la Commune de LENING, la *Convention de mise à disposition des chemins ruraux*, appartenant à la Commune de LENING (57670) dont le périmètre concerne les chemins ruraux suivants :

Section	Parcelle	Dénomination	Commune	Code postal
		Chemin rural de Lening à Gréning	Léning	57670
8	N°1	Chemin rural	Léning	57670
8	N°9	Chemin rural	Léning	57670
8	N°14	Chemin rural	Léning	57670
8	N°22	Chemin rural	Léning	57670
8	N°23	Chemin rural	Léning	57670
8	N°24	Chemin rural	Léning	57670
Soient 7 chemins ruraux				

Cette convention présente les conditions principales suivantes :

- ✓ En application de l'article D.161-15 du code rural, autorisation donnée à la société Energiequelle SAS en vue d'une occupation temporaire des chemins ruraux de la commune de Lénig visés ci-avant, afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires notamment à l'accès et au raccordement du projet éolien ;
- ✓ La redevance annuelle d'occupation est calculée sur la base d'un montant forfaitaire de trois cents (300) euros hors taxe pour une longueur inférieure ou égale à cent (100) mètres de réseau de câblage linéaire installé durant la phase travaux. A l'issue de cette phase, le surplus constaté de longueur de câblage sera indemnisé par un versement annuel de trois (3) euros hors taxe par mètre linéaire de câbles enfouis ;
- ✓ La durée estimée des travaux est de 8 à 10 mois ;
- ✓ La durée de validité de la convention court à compter de sa signature et jusqu'au démantèlement du parc éolien, sans pouvoir excéder cinquante (50) ans ;

Ladite convention a été laissée à disposition de l'équipe municipale le 06/03/2025 et est présentée ce jour en séance.

Monsieur ERNST est par ailleurs autorisé par le Conseil Municipal à négocier au mieux des intérêts de la Commune, le reste des clauses et conditions, le cas échéant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire
Antoine ERNST*